



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

N° SIRET 78139869800014

Mairie de Le Grand Village Plage

17370 Le Grand Village Plage

E-mail : forugvp@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.foyerrurallegrandvillageplage.fr/>

Le Grand Village Plage le 4 septembre 2026

La présente décharge est conclue dans le cadre de la pratique de l'activité « MARCHE AQUATIQUE »

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

Je prends connaissance des dispositions ci-dessous :

Je m'engage sous ma propre responsabilité à participer à l'activité et atteste ne présenter aucune contre-indication à la pratique du sport, **renonçant à tout recours envers les animateurs et le foyer rural de Grand Village Plage.**

Je certifie que :

- Je suis adhérent ou adhérente au Foyer Rural pour la saison 2026/2027 ;
- J'ai fourni un **certificat médical 2026/2027** autorisant la pratique de la « MARCHE AQUATIQUE » ;
- Je suis en bonne condition physique et je ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, que je n'ai jamais eu de problèmes cardiaques ou respiratoires décelés à ce jour ;
- Aucun médecin, infirmier, encadrant, ne m'a déconseillé la pratique de cette activité ;
- J'ai une assurance en responsabilité civile ;
- Savoir nager.

Je déclare dégager de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve le foyer rural et ses animateurs lors de la pratique de l'activité « MARCHE AQUATIQUE » et ce, pendant toute la durée de la saison 2026/2027

Je consens à assumer tous les risques connus et inconnus, et toutes conséquences afférentes ou liées au fait que je participe à l'activité « MARCHE AQUATIQUE ».

J'ai lu le présent document et je comprends qu'en y apposant ma signature je renonce à des droits importants. C'est donc en toute connaissance de cause que je signe le présent document.

Je signe le présent document volontairement et sans contrainte.

En cas de refus, nous ne pourrions vous accepter lors des sorties.

NOM : Prénom :

Fait à Le :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »